

SECTION TENNIS DE TABLE DE L'ASBL G.R.C.P.N.
COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 6 MAI 2011

1° Appel des clubs et vérification des pouvoirs

Le Comité procède à la vérification de la présence des Secrétaires des clubs ou de membres porteurs d'une procuration.

Les bulletins de vote relatifs à l'élection des membres du Comité sont distribués à chaque représentant officiel de club.

Appel des clubs : sur 35 clubs

- 22 délégués officiels (Secrétaires de clubs) sont présents
- 6 clubs sont représentés par procuration
- 7 clubs ne sont pas représentés : ATTEM, BAILSPOITS, BELREF, BUBUBOYS, COLLEGE GODINNE, NOTRE MAISON, TOITURE DD (une amende de 5,00 € leur sera portée en compte).

Le nombre total de bulletins de vote distribués s'élève donc à 28.

2° Allocution du Président

Le Président, Daniel Lorand souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Une minute de silence est observée en raison des décès de joueurs ou de proches de joueurs durant la saison écoulée.

Il remercie :

- les représentants de clubs présents,
- les membres du Comité pour leur disponibilité, leur dévouement et le travail qu'ils accomplissent tout au long de l'année au profit de la Section TT,
- David Jeanson pour sa collaboration à la confection du calendrier,
- Eric Defosset pour le programme informatique de gestion du championnat,
- Le club d'Andoy qui met chaque année son local à la disposition de la Section TT, et tout particulièrement à André Bertrand pour sa disponibilité,
- Jean-Marie Lambrechts, du journal Vers l'Avenir.

Il excuse Henri Desmet, Président d'Honneur, qui n'a pu être présent pour raison de santé.

Il déplore le nombre important de forfaits enregistrés lors de cette saison, et tout particulièrement les forfaits non prévenus, même parfois à domicile !

Il rappelle la souplesse du règlement qui prévoit un délai de 3 semaines pour avancer ou reporter une rencontre (article 2.10).

Dans le cas où une équipe ne peut éviter un forfait, il demande à chaque responsable d'équipe d'avoir au moins la politesse de prévenir dans des délais raisonnables l'équipe adverse.

Par ailleurs, il rappelle que les inscriptions des équipes doivent parvenir au Secrétaire de la Section TT pour le 15 août au plus tard.

3° Rapport du Secrétaire

Le Secrétaire, Guy de Bosschère, présente le rapport d'activités de la saison 2010-2011.

4° Rapport du Trésorier

Le Trésorier, Vincent de Bournonville, présente le bilan financier de la saison 2010-2011. Les recettes s'élèvent à 11.410,31 euros, pour 10.042,75 euros de dépenses, ce qui donne un boni de 1.367,56 euros.

Etant donné le bilan positif des dernières saisons, il sera proposé lors de cette A.G., de diminuer de 2 euros le montant à payer pour l'inscription d'un joueur.

5° Rapport des vérificateurs aux comptes

Les comptes ont été vérifiés le 12 avril 2011 par Pascal De Geeter et Fernand Gilsoul.

Pascal De Geeter lit le rapport des vérificateurs aux comptes : ceux-ci étant complets et justes, il demande à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes.

Les comptes de la saison 2010-2011 sont approuvés par l'Assemblée générale.

Etant donné que Pascal De Geeter et Fernand Gilsoul ont été désignés comme vérificateurs aux comptes pour 2 ans par l'A.G. du 12/06/2010, ils contrôleront encore les comptes de la saison 2011-2012.

6° Résultats de la saison 2010-2011 et remise des récompenses

Les cadeaux aux équipes championnes et aux équipes ayant terminé à la deuxième place sont remis.

7° Résultats du fair-play et remise des trophées

Guy de Bosschère présente les résultats et les trophées sont remis aux équipes lauréates.

- division 1 : Apell A
- division 2 : Toiture DD A
- division 3 : Espaces Jeunes F
- division 4 : Les Toursiveux
- division 5 : Romaron A
- division 6 : ex-aequo entre Apell B et Salzennes C
- division 7 : Réflexe Santé C

Au total, 56 équipes ont voté valablement, sur 74.

8° Election des membres du Comité

Cette saison, 2 membres sont sortants et rééligibles : Daniel Lorand et Vincent de Bournonville.

Cinq places sont à pourvoir (4 postes vacants + Michel Rabozée sortant et non rééligible). Le Comité a reçu 2 lettres de candidature : de Messieurs Mathieu Ledoux et Jean-Claude Podgornik, qui se présentent à l'Assemblée.

Les votes, comptabilisés par 2 membres de l'Assemblée (Yannick Gérard et Pascal De Geeter), donnent les résultats suivants, sur 27 bulletins rentrés :

Daniel Lorand	23 voix pour	4 voix contre	0 vote nul
Vincent de Bournonville	25 voix pour	2 voix contre	0 vote nul
Mathieu Ledoux	27 voix pour	0 voix contre	0 vote nul
Jean-Claude Podgornik	25 voix pour	2 voix contre	0 vote nul

Les candidats Daniel Lorand, Vincent de Bournonville, Mathieu Ledoux et Jean-Claude Podgornik sont donc élus pour 3 ans.

9° Adaptation Statuts et Règlement : interpellations, vote et approbation

Etant donné la bonne santé financière de la Section TT, la modification suivante est soumise à l'Assemblée afin de diminuer de 2 euros le montant à payer pour l'inscription d'un joueur :

point 6 du Règlement " Montants des inscriptions et des amendes" :
1° Inscription d'un joueur (art. 1.6 – 1.8) : 10,00 Euros

Etant donné que cette adaptation a été approuvée par la majorité des membres présents, elle sera d'application pour la saison 2011-2012, et une nouvelle version des Statuts et Règlement sera distribuée lors de la remise des calendriers sportifs.

10° Interpellations et divers

Deux interpellations ont été reçues de Laurent Etienne, Président du club Orès, concernant les démarches à suivre en cas d'accident sportif, ainsi que sur l'attribution de 3 points à l'équipe remportant le double.

Avant l'A.G., Guy De Bosschère, Secrétaire, a eu une entrevue avec le secrétaire d'Orès, il lui rappelé les démarches à suivre en cas d'accident sportif et lui a remis le formulaire officiel de déclaration d'accident.

En ce qui concerne "le double à 3 points", le Président rappelle

- qu'il a déjà fait l'objet d'un vote lors de l'A.G. de 2008, et que cette règle a été confirmée par le scrutin,
- que lors de l'A.G. du 24/04/2009, il a été proposé aux membres de faire des suggestions concrètes au sujet du double, de les envoyer au Comité, qui les examinerait et pourrait en retirer les idées les plus intéressantes qui pourraient alors faire l'objet d'une proposition en A.G., et que le Comité n'a toujours rien reçu de concret à ce jour,

- que lors de cette même A.G. du 24/04/2009, il a été décidé que si au moins la moitié des clubs contestent, par courrier, "le double à 3 points", ce point fera alors l'objet d'un vote à l'A.G. suivante, ce qui n'est toujours pas le cas.

Au vu de ces différents éléments, cette règle ne fera pas l'objet d'une proposition de modification à ce jour.

Le Président remercie l'Assemblée et lève la séance à 20h40.

Le Comité se réunit pour former son bureau.

Le 7 mai 2011,

Pour le comité,
V. de Bournonville